

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tarifs 2026 du service de téléassistance

1 DOCUMENT - Publié le 10 décembre 2025

CENTRE INFORMATIQUE
 D'ADMINISTRATION DES SERVICES

Conseil d'Administration
 Séance du 16 décembre 2013 à 15h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1899 boulevard Léger, 75900 Paris 18^e arrondissement

NOMS ET PRÉNOMS	Présent (O)	Absent excusé	Présent absent
1. Marie-Lise ROBERT	X		
2. Sébastien GAILLARD	X		Présent CIAS/DS
3. Danièle BOUAFI-ALFAYYAH	X		
4. Kamel BOUAFI	X		
5. Sébastien BOURGEOIS	X		
6. Sébastien BOUAFI-MALOUA		X	
7. Daniel COCHET	X		
8. Sébastien CLOUTIER			
9. Gérard COLIBRIUS-BONNEFOUR			
10. Nicolas DABRÉ			
11. Fabrice DAUBLAIS			
12. Nathalie DABRÉ		X	
13. Jean-Dominique DABRÉ		X	
14. Sébastien DABRÉ		X	
15. Sébastien DABRÉ		X	
16. Sébastien DABRÉ		X	
17. Sébastien DABRÉ		X	
18. Sébastien DABRÉ		X	
19. Sébastien DABRÉ		X	
20. Sébastien DABRÉ		X	
21. Sébastien DABRÉ		X	
22. Sébastien DABRÉ		X	
23. Sébastien DABRÉ		X	
24. Sébastien DABRÉ		X	
25. Sébastien DABRÉ		X	
26. Sébastien DABRÉ		X	
27. Guy WEILS	X		

détails pratiques avec retours

Mme RENAUDIE, Directrice du CIAS Grand Lac

Mme BOUAFI, Vice-Directrice, Responsable de Direction du CIAS Grand Lac

Monsieur LAURENT MERIE, Directeur Général des services

Monsieur VILLEMIN, Directeur Financier

Monsieur LEGRAND, Chargé de communication/Relations Presse

Monsieur LEROUX, Responsable de la communication / Relations Presse

Madame GAUCHEZ, Directrice adjointe du CIAS en charge des documents et des actions de prévention

Sylvie BIRRE, Responsable de Services de tutelle concernant l'assurance

Sophie BOUAFI, Directrice de l'ENTPA Les Gaffines

Madame MULLARD, Directrice de l'ENTPA Les Gaffines et de la résidence autonome de l'Orée du Bois

Cet envoi est destiné à un ou plusieurs destinataires qui ont accepté de recevoir les notifications électroniques dans le cadre de leur activité au sein de l'Institut (y compris les fonctionnaires, les agents, les contractuels et les personnes qui ont accès à ce service). Il ne peut être diffusé à d'autres personnes que celles autorisées à recevoir cette information par la publication d'un avertissement (ou de sa modification par celle-ci). Le récepteur autorisé ne pourra pas faire usage de la fonction "lire les messages envoyés" sur le site intranet.ciias.fr.



2025-12-10_DELIB3.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 6,0 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.